

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2018**

Le 25 juin 2018, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 18H30 en séance ordinaire sous la présidence d'Annick JACAUD, Adjointe au Maire.

Date convocation : 19/06/2018

Présents : Mmes JACAUD, CLAVEL A., ALIZON M, RAISON S., GUERIN V, MM LAINE C, PERE C, NICOLLE E, JUTTAUD David.

Absents excusés : M GEORGEON, PICOULET E, LAINE J-M, Mmes CLEMENCEAU C, JEANNAUD M.

Madame Anne CLAVEL a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

---

Mme Annick JACAUD fait part au Conseil du souhait de Tamzin MENADUE de se mettre en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 11 juin 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

### **2018\_06\_10\_01 : MULTISERVICE : ACCESSIBILITE DE LA BOUCHERIE**

Suite à la visite de la Chambre des métiers à la boucherie, plusieurs aménagements sont à réaliser pour l'accessibilité du commerce aux personnes en situation de handicap.

Des devis ont été demandés au Syndicat de la voirie :

- Panneau de police pour place handicapés : 67.87 € HT
- Pose des panneaux : 287.70 € HT
- Divers éléments (marquage au sol place réservée, plaques podotactiles, bandes de guidage : 1 327.22 € HT
- **Le total est de : 1 682.79 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte l'aménagement d'accessibilité pour handicapés au Multiservice,
- Demande une subvention de 40% auprès du Conseil départemental au titre du fonds de répartition du produit des amendes de police 2017, afin de financer ces travaux,
- Fixe le plan de financement comme suit :
  - Total des travaux : 1 682.79 €HT soit 2019.35 € TTC
  - Subvention 40 % : 673.11 €
  - **Autofinancement : 1 346.23 €TTC**

### **2018\_06\_12 DECISION MODIFICATIVE N°1**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide les virements de crédits suivants :

Dépenses d'investissement :

Article 2111 : +7000 € - Article 2188-506 : +3000 € - Article 020 :- 10 000 €

### **2018\_06\_13**

#### **CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVEC LE CABINET MEDICAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de proposer au Cabinet médical une convention de 500 €/an pour la tonte de la pelouse et l'entretien des arbres uniquement pour le passage de la tondeuse : cette proposition ne comprend pas l'élagage des arbres.

Fin de la séance à 20H.